Pétrole et gaz du Canada-Loi

Lorsque nous avons signé l'entente avec l'Alberta, nos media se sont longuement demandé qui avait gagné et qui avait perdu.

M. Waddell: Les consommateurs ont perdu.

M. MacLaren: Comme l'a dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta ont gagné tous les deux mais, ce qui est encore plus important, les Canadiens eux aussi ont gagné.

Ce qui a caractérisé notre attitude au cours des discussions avec les provinces c'est le fait que nous étions toujours disposés à modifier notre approche, mais nous nous en sommes tenus aux trois principes de base du Programme énergétique national, soit la sécurité de l'approvisionnement, de meilleures chances pour les Canadiens de participer au développement de leur industrie pétrolière et gazière, et un régime équitable de répartition des recettes pétrolières. Après les négociations, ces principes étaient encore plus profondément ancrés parce qu'ils sont maintenant ouvertement appuyés par les deux paliers de gouvernement ainsi que par des gouvernements qui s'y opposaient auparavant.

• (1600)

Au cours des longues audiences sur le bill C-48, quelques députés ont prétendu que le projet de loi était peut-être une tentative pour détourner l'attention des sociétés pétrolières de l'Alberta vers les régions neuves. Selon eux, le gouvernement tentait de faire voter une loi favorable à la mise en valeur des régions neuves sans s'occuper des questions encore à régler avec le gouvernement de l'Alberta. La conclusion d'une entente avec l'Alberta a fait la preuve que ces suppositions étaient fausses.

Aux termes de cette entente, les prix de l'essence et de l'huile à chauffage domestique vont augmenter progressivement selon une formule qui prévoit que les prix canadiens resteront bien en-deçà des prix mondiaux tout en assurant au gouvernement et aux entreprises les recettes nécessaires pour parvenir à l'auto-suffisance pétrolière vers l'an 1990.

Nous avons tenu nos engagements à l'égard du consommateur canadien. Par comparaison avec le budget conservateur de 1979, en 1984, le prix à la tête du puits seront inférieurs, de même que le prix du gaz naturel et le prix de détail de l'essence. Selon ce que prévoyait le budget conservateur, en 1984, le prix d'un baril de pétrole classique aurait dépassé d'environ 30 p. 100 le prix convenu avec l'Alberta. Pour ce qui est du gaz naturel, le prix de mille pieds cubes sera d'au moins \$3 inférieur à ce que les conservateurs avaient prévu.

En outre, nous avons prévu de protéger les Canadiens contre toute hausse subite des prix de l'OPEP en fixant un plafond de 75 p. 100 du prix international projeté. C'est une fort bonne affaire pour le Canada. Ce sont là d'excellents résultats mais nous voulons aller encore un peu plus loin. Les pourparlers terminés avec les provinces de l'Ouest, nous avons entrepris des discussions avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse en vue d'aplanir certaines divergences de vues au sujet des ressources sous-marines. Nous avons bon espoir que l'esprit de compromis qui a caractérisé les négociations avec l'Alberta et les deux autres provinces de l'Ouest, sera également présent dans nos discussions avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Pour notre part, nous sommes disposés à faire tout notre possible pour en arriver là.

L'entente intervenue avec les provinces de l'Ouest aura des incidences sur l'exploitation du pétrole au large de la côte de l'Atlantique en ce sens qu'il établit un prix spécial pour ce qu'on appelle maintenant le pétrole nouveau. Ce prix tient compte du fait que l'extraction du pétrole nouveau, surtout celui des sables bitumineux et des régions neuves, coûte extrêmement cher. Il faut absolument trouver des stimulants pour encourager les promoteurs de ces projets d'envergure car les systèmes de production et de distribution qu'ils exigent seront à la fois gigantesques et innovateurs.

Si le pétrole sous-marin était disponible dès maintenant, il vaudrait quelque \$46 le baril. Toutefois, comme il ne sera pas en production avant quelques années, 1986 peut-être, il vaudra encore plus cher. Le «pétrole nouveau» s'échangera donc à un prix plus élevé que le pétrole classique, ce qui permet aux éventuels producteurs de ce nouveau pétrole d'envisager des profits intéressants s'ils consentent à y investir les dollars nécessaires.

Le gouvernement a assumé sa responsabilité de faire en sorte que l'autosuffisance en pétrole soit atteinte de telle façon que les bénéfices de cette gigantesque entreprise en dépassent les coûts. Et je parle de coûts et de bénéfices au sens socio-économique le plus étendu. Pour en arriver là, le gouvernement a dû tenir compte du véritable intérêt national qui est différent des intérêts des autres associés du secteur pétrolier. Par définition, notre tâche est plus lourde et plus complexe que celle de l'industrie pétrolière ou de toute autre industrie, ou encore des provinces productrices de pétrole ou de toute autre province.

J'aimerais rappeler brièvement à la Chambre dans quelle situation se trouvait le gouvernement au moment de l'élaboration du Programme énergétique national. Nous savions que l'augmentation des prix du pétrole canadien, largement attribuable à des circonstances extérieures indépendantes de la volonté des Canadiens, était inévitable. Nous voyions une industrie pétrolière, appartenant à des étrangers dans une proportion supérieure à 70 p. 100, empocher les bénéfices dérivés de ces augmentations, et devenant un exportateur net de capitaux ces dernières années. Pourtant, cette même industrie n'avait pas su maintenir le niveau de la production canadienne de pétrole, malgré des augmentations spectaculaires des prix qui lui auraient assuré les liquidités nécessaires au cours des années 70.

Depuis dix ans, les réserves de pétrole classique ont baissé de plus du tiers. Et les études géologiques en vue de trouver de nouvelles sources de ce pétrole classique dans l'ouest du Canada ne laissent présager aucune modification importante de cette tendance. Bien au contraire, on prévoit que la production de pétrole classique dans cette partie du pays connaîtra une baisse dans les années 80, même si les recherches se poursuivent à un rythme fiévreux.

On voit donc pourquoi le gouvernement a commencé à remettre en cause les mérites du réalignement du prix du pétrole classique sur le cours mondial. Pour des raisons géologiques fondamentales, les avantages que cela représenterait par rapport aux approvisionnements en pétrole classique seraient relativement peu importants. En outre, ce seraient les consommateurs canadiens qui supporteraient les coûts tandis que les bénéfices ne seraient pas partagés équitablement entre les investisseurs canadiens à cause de la propriété dans l'industrie.